

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 18 (1921)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ RÔMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :

Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :

A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :

L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par **Fr. 6.—**, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse* ; par **Fr. 7.—** pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

ANNONCES-SUISSES, S. A.,

Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.

DIX-HUITIÈME ANNÉE

Nº 11.

NOVEMBRE 1921

SOMMAIRE : Cotisations 1922. — Nécrologie : Gustave Bonjour. — Arrêté du Conseil fédéral. — Avis. — Conseils aux débutants pour novembre, par SCHUMACHER. — La sélection des abeilles et l'organisation de stations de fécondation, par Franz KOHLER. — Office du miel, par F. JAQUES. — Concours d'extraiteurs organisé par le Comité de la Fédération vaudoise d'apiculture (illustr.). — La vente des miels, par H. BERGER. — Trop parler nuit..., par C. AUBERSON. — Appel, par SCHUMACHER. — Echo du village, par Césorties SUMMERMATTER. — 3^{me} réponse à la question Nº 13. — Question Nº 17. — Nouvelles des ruchers. — Erratum.

COTISATIONS 1922

Nous rappelons l'art. 4 des statuts de la Romande qui prévoit que l'état nominatif et les cotisations des sections doivent parvenir au Caissier Central en janvier. Par conséquent, nous prions MM. les Caissiers des sections de bien vouloir percevoir les cotisations en NOVEMBRE ; chacun sait en effet que ces opérations sont longues, que les remboursements ne sont payés qu'après 15 jours, que les renvois, les « impayés » occasionnent des retards. — Par conséquent, il n'est pas trop tôt de s'y prendre en

novembre pour que l'administration puisse faire ses registres d'expédition du journal à temps aussi.

Que tous, caissiers et abonnés, veuillent bien y mettre bonne volonté.

Schumacher.

Les insignes de la Romande ont été expédiés à fin octobre aux sections qui les avaient commandés.

† GUSTAVE BONJOUR



Le 3 septembre 1921 une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure M. Gustave Bonjour, apiculteur aux Chevalleyres sur Blonay.

Membre de la section des Alpes dès sa fondation, il y a douze ans, il fit partie du comité depuis 1913, en qualité de caissier, puis de secrétaire-caissier jusqu'à son dernier jour. Durant cette longue activité, G. Bonjour n'avait cessé de déployer une activité féconde et toute désintéressée pour sa section.

Homme droit, fervent chrétien, très intelligent et observateur, mais n'ayant pas de santé, il fut obligé de renoncer aux gros travaux agricoles pour se vouer plus spécialement à ses abeilles qu'il chérissait.

Enlevé trop tôt, à l'âge de 35 ans, il laisse à ses amis l'exemple du bon citoyen, d'un homme juste et probe.

Que sa famille soit assurée de la sympathie de tous ceux qui l'ont connu et spécialement des membres de la section des Alpes.

E. P.

ARRÊTÉ DU CONSEIL FÉDÉRAL
concernant l'importation et le transit d'abeilles.
(Du 17 octobre 1921.)

Le Conseil fédéral suisse, vu la loi fédérale du 13 juin 1917 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties et l'ordonnance d'exécution du 30 août 1920 (art. 5 et 123), arrête :

1. Les abeilles destinées à l'importation en Suisse sont soumises au contrôle du vétérinaire de frontière.
2. Les taxes du contrôle vétérinaire de frontière sont les suivantes :
 - a) pour reines d'élevage par envoi fr. 0.50
 - b) pour essaims ou colonie complète (par essaim ou colonie), fr. 1.—.
3. Les abeilles transitant à travers la Suisse (reine, essaims ou colonies) ne sont pas soumises au contrôle du vétérinaire de frontière.
4. L'entrée en Suisse est autorisée :
 - a) pour les reines d'élevage accompagnées d'une petite quantité d'abeilles ;
 - b) pour les essaims naturels ou artificiels dont le transport a lieu dans des caisses à essaims contenant un seul rayon ;
 - c) exceptionnellement pour les colonies complètes avec cadres mobiles sur autorisation spéciale de l'office vétérinaire fédéral.
5. L'entrée de cire d'abeilles brute (non fondu) et de rayons ou cadres bâtis est interdite.
6. L'examen à la frontière des envois d'abeilles se borne à une visite extérieure (contrôle).
7. La visite définitive des colonies complètes est effectuée à destination par les inspecteurs de la loque et aux frais des importateurs.
8. Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} novembre 1921.

Berne, le 17 octobre 1921.

Au nom du Conseil fédéral suisse :

*Le président de la Confédération,
SCHULTHESS.*

*Le chancelier de la Confédération :
STEIGER.*

AVIS

Section des Alpes.

L'assemblée générale ordinaire d'automne aura lieu le 13 novembre, à La Tour-de-Peilz. Outre diverses opérations statutaires, figure à l'ordre du jour une conférence de M. Borgeaud sur « La loque ». Les membres sont donc priés de retenir cette date. Une convocation ultérieure précisera le lieu et l'heure.

Le Comité.

* * *

Section de Lausanne et environs

Les membres sont avisés que le comité a fixé la cotisation pour 1922 à 7 fr. pour toutes choses. Prière de faire bon accueil au remboursement.

Le Comité.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR NOVEMBRE

La sécheresse continue... mais les belles journées aussi. Nombreuses sont les secondes floraisons d'arbres fruitiers, même à des altitudes de 800 mètres ou plus, et nous connaissons une treille où mûrisent ces jours de jolies grappes de deuxième récolte. Nos abeilles aussi jouissent de ces journées ensoleillées et les apiculteurs qui, pour une raison ou une autre, étaient en retard pour leur donner les provisions d'hiver ont bien de la chance ; il y a encore du couvain ; les butineuses apportent encore du pollen, et la moutarde sauvage, si abondante partout cet automne, répand ses effluves de façon remarquable à certaines heures. Il y a bien longtemps que nous n'avons joui d'un pareil automne. Et c'est tout autant que le triste hiver n'aura pas !

Il n'y a plus rien à faire au rucher proprement dit ; on peut renvoyer à plus tard les chaudes couvertures, le calfeutrage ; c'est assez tôt en décembre ou du moins à l'arrivée des premiers froids. Par contre il faut, si on ne l'a pas fait encore, nettoyer soigneusement tous les ustensiles, l'outillage afin de retrouver le tout en ordre et prêt pour la saison prochaine.

Et c'est maintenant que l'on peut reprendre son catalogue de la bibliothèque et faire venir les ouvrages si intéressants qu'elle possède. Pour les choisir, prenez garde aux dates d'édition de ces ouvrages. Ce n'est pas que je veuille vous déconseiller de lire d'anciens auteurs, car il en est qui sont du plus haut intérêt, mais il est arrivé plusieurs fois que le bibliothécaire a reçu des... reproches, gentiment faits d'ailleurs, à propos des volumes qu'il envoyait, parce qu'on les lui avait demandés : « ils étaient trop vieux ».

Autre conseil pour la lecture : Lisez avec un crayon ou une plume en main pour noter certaines choses ; ayez non des feuilles volantes

qu'on ne retrouvent pas au moment voulu, mais un bon carnet que l'on joint à sa « Conduite du rucher » et que l'on retrouve facilement.

Les longues soirées sont propices aussi à la confection du petit outillage, cadres, ruchettes d'élevage de reines, etc. Lorsque ces objets sont prêts, on peut éléver à la saison favorable ou profiter des cellules surnuméraires des ruches qui essaient, tandis que lorsque ce moment de la grande activité est là, on n'a plus le temps et on laisse se perdre des reines qu'il faut acheter, lorsqu'on en trouve. Cette année spécialement, les éleveurs de reines se sont trouvés à court de bonne heure.

Et enfin pensez au *Bulletin* qui ne sera intéressant pour tous que si un grand nombre d'apiculteurs lui envoient leurs impressions, leurs découvertes, leurs observations, leurs vœux aussi ; on en laisse trop la charge au rédacteur qui est obligé de demander des articles alors qu'il devrait en avoir toujours en surabondance.

Daillens, 18 octobre.

Schumacher.

LA SÉLECTION DES ABEILLES ET L'ORGANISATION DE STATIONS DE FÉCONDATION

L'apiculteur qui, au moyen de notes, suit pendant quelques années l'activité de chaque colonie peut en trouver qui seront toujours supérieures, toujours en avant.

Quel apiculteur ne désirerait pas que toutes ses colonies soient égales à la meilleure qu'il possède, et pourtant personne ne croit que cela vient tout seul, sans son assistance.

Mais quelle est donc la cause de cette différence entre ces colonies soignées par l'apiculteur avec la même attention, avec le même soin.

Pourquoi y-a-t-il toujours des colonies qui restent en arrière, même dans des conditions normales ?

Où est donc la cause de cette différence ? Est-ce qu'il faut la chercher chez l'apiculteur ? L'apiculteur a-t-il tout fait pour améliorer la qualité de ces colonies ? Si elles sont bonnes, a-t-il tout fait pour les garder ainsi ?

Où les a-t-il peut-être empêchées ? Et le croisement a-t-il fait du bien ou du mal ?

On peut partager ces colonies différentes en quatre catégories :

En première ligne, sont les *faibles*, lesquelles succombent trop facilement *au froid, aux ennemis et aux maladies*.

Viennent ensuite les « malchanceuses » qui *manquent* le bon moment de *changer leur reine*, de se rajeunir, et deviennent *orphelines*, ensuite parfois *bourdonneuses*.

Troisièmement les *extrémistes*, soit les colonies *trop grasses*, ou les colonies *trop fécondes*. Par *trop grasses*, je comprends les colonies se réservant trop de provisions dans la ruche en gênant l'extension nécessaire du couvain. Par *trop fécondes* nous entendons les colonies prodiguant toute la nourriture (miel et pollen) à l'élevage de jeunes abeilles.

Je vous cite seulement un exemple. Un apiculteur de ma connaissance tient une colonie (italienne pure) dans son rucher pour faire du croisement (changer le sang dans son rucher). Depuis 1916 nous suivons chaque année la marche de cette colonie italienne, et le résultat en quelques mots est *trop tard* pour la première récolte !

Trop forte pour la seconde, quand il n'y a rien (ce qui arrive assez souvent), et beaucoup trop forte pour l'hivernage suivant les provisions.

La véritable race est celle qui se maintient vigoureuse, habituée au climat et à la flore.

Où trouvons-nous une telle race ? Il ne peut y en avoir une autre que *la race du pays* !

C'est seulement celle-ci qui convient ! Comme M. Bertrand, à Nyon, disait : *Chaque pays a la meilleure race*.

Le jugement donné par à peu près 3400 membres de la Société Suisse des Amis des abeilles dans une votation en 1907, après avoir pratiqué l'élevage de la race commune pure, sur la valeur de la race de notre patrie, nous le prouve suffisamment. 76 % ont donné la préférence à *la race du pays*, 5 % préfèrent les carnioliennes, 3 % les italiennes et 15 % les croisées.

Quelles sont donc les conditions pour la bonne qualité de la race commune ?

Je tiens à vous dire que j'entends seulement les colonies *supérieures*, les colonies *nobles* de notre race du pays, en vue de la *production du miel*.

La reine doit être de *bonne descendance* du côté *féminin* et du côté *masculin*. Une *reine de longue vie*, produit des abeilles de vie de longue durée. Et ce que cela veut dire chacun le sait.

Si une abeille butine moyennant deux semaines de plus, cela décide si le bilan de l'année, de cette colonie terminera *bien ou mal*. Ensuite un couvain compact *entouré* d'une *couronne de pollen* et de *miel*, et produisant *peu* d'essaïms.

Les abeilles communes s'approvisionnent merveilleusement. Elles nous ont peut-être donné moins de miel qu'une autre race mais elles avaient soin de faire leurs provisions elles-mêmes.

Les œufs de la même reine varient en deux types, un type robuste et un type délicat. Le type robuste est plus foncé, le type délicat plus clair. (D'après la *Rassenzucht* du Dr Kramer.)

Les descendants de la même mère et du même père changent régulièrement ces deux types. Une ligne fournit des bourdons et ouvrières de teinte plus claire, l'autre de couleur plus foncée.

(A suivre.)

Franz Kohler, Oron-le-Châtel.

OFFICE DU MIEL

La crise économique actuelle avec ses effets déplorables sur notre vie nationale, n'épargne pas l'apiculture. Comme pour la plupart des industries et des commerces, la baisse des valeurs étrangères nous fait un tort énorme en favorisant l'importation des miels de toutes provenances, à tel point que le marché est encombré par ces produits dont les prix de revient de fr. 3.— et fr. 3.50, droits d'entrée compris, nous mettent en présence d'une chose inconnue jusqu'à présent : la mévente de nos miels suisses.

L'Office, dont les débuts coïncident avec ces moments difficiles, a bien de la peine à se faire jour et à donner des résultats satisfaisants.

La question du prix de vente de nos produits est envisagée par nos apiculteurs de façons très différentes qui dépendent des conditions dans lesquelles ils travaillent et de leurs tendances particulières de professionnels ou d'amateurs, d'intéressés ou de désintéressés, de chercheurs ou de spéculateurs, de raisonnables ou de déraisonnables. Ainsi, d'après les nombreux témoignages que nous avons reçus et par les conversations particulières que nous avons eues avec beaucoup de nos collègues, il ressort que les uns, favorisés par la possibilité et le bonheur de vendre leur récolte à fr. 6.— et fr. 6.50, « tonnent » contre la baisse des prix sans se donner la peine d'en rechercher les causes, ils distribuent maladroitement des responsabilités, estimant qu'un tort moral leur est fait. Tandis que beaucoup d'autres de nos collègues, inscrits à l'Office et moralement satisfaits pour avoir accompli leur devoir en faisant contrôler leur récolte et en l'annonçant à l'Office, « tonnent » contre les prix officiels trop élevés qui les empêchent de vendre, estimant qu'un tort matériel leur est fait.

Tort moral, tort matériel. Notre rôle n'est pas de choisir et de chercher à qui donner tort ou raison, mais il est de rechercher le remède à la délicate situation où nous nous trouvons.

Ce remède est de baisser un peu le prix de notre miel tout en faisant ressortir la valeur de nos produits par une stricte probité, en ne négligeant pas nos organes du contrôle et de « l'Office ».

En 1918 et 1919, le sucre pour le nourrissement de nos abeilles était à des prix exorbitants et les pays qui nous bombardent aujourd'hui de bidons et de tonneaux de miel étaient en désorganisation économique du fait de la guerre, nous avions alors des raisons de vendre cher nos produits. Mais aujourd'hui, au moment où les prix du sucre et les conditions dans lesquelles cette denrée nous est livrée favorisent l'apiculture, et permettent à toutes sortes d'articles concurrents au miel de se faire valoir sur le marché ; alors que toutes les matières premières, les denrées alimentaires en particulier sont sensiblement en baisse, c'est, nous semble-t-il, une déraison que de prétendre maintenir, seul, le miel à une haute gamme.

Les prix qui ont été fixés, d'entente avec le comité de notre société pour l'exposition au Comptoir Suisse étaient raisonnablement portés à fr. 5.60, pour la vente à partir de vingt kilos, à fr. 5.55 à partir de cent kilos et à fr. 5.50 à partir de deux cents kilos. La vente sur laquelle nous comptions beaucoup à ces prix-là n'a pas été importante et, à notre grand regret, ne nous a pas permis d'écouler tous les produits inscrits à l'Office. Nous attribuons cette tranquilité des affaires bien plus à l'encombrement du marché qu'à la valeur encore un peu trop élevée de cette échelle de prix.

Nous avons l'impression qu'à partir d'aujourd'hui nous devons vendre fr. 5.20, parce que nous avons le devoir de lutter contre les produits étrangers et parce que ce prix, encore très raisonnable, ne déprécie pas la valeur de notre miel tout en maintenant cette valeur en relation avantageuse avec les denrées concurrentes. Sans doute, nos miels se vendront toujours au moins fr. 1.— et même fr. 1.50 de plus par kilo que les miels étrangers. Nous avons à notre disposition tout ce qu'il faut pour démontrer les raisons de cette plus-value : le contrôle du miel, la surveillance des ruchers, les concours de ruchers, les conférences, les assemblées instructives, les assurances et surtout le travail avisé et consciencieux de la grosse majorité de nos sociétaires.

Il nous faut tout simplement par cette conscience que nous avons le devoir de porter à notre travail, mériter la confiance des consommateurs et des détaillants, le contrôle bien organisé est là pour nous y aider et c'est aussi là un remède à la situation.

Les miels étrangers ne valent certainement pas les nôtres, non pas seulement parce qu'ils diffèrent un peu comme goût, mais surtout parce que beaucoup sont falsifiés et parce que beaucoup sont extraits

avec des méthodes conventionnelles qui favorisent la fermentation du miel par toutes les impuretés qu'il contient et sa maturité douteuse. Beaucoup de marchands font de fâcheuses expériences par l'acquisition de ces produits et ce fait seul démontre déjà qu'il ne faut pas trop nous alarmer, mais lutter tout de même avec constance, volonté et raison. C'est le devoir de chaque apiculteur de surveiller en particulier les réclames faites sur les journaux et de signaler à l'Office celles dont la provenance du miel n'est pas indiquée, les délinquants sont punissables.

Les organes du contrôle et de l'Office ne peuvent pas se passer l'un de l'autre, il serait utile que la direction de l'Office soit en mains du contrôleur en chef. Il nous faut simplifier les rouages de notre organisation par l'étude d'un règlement qui mette mieux en relation et transforme en une seule et même chose le contrôle et l'Office. Un règlement qui permette aussi d'appliquer des sanctions contre les sociétaires trafiquant avec les miels étrangers comme aussi contre tous les « bracailleurs » de miel.

Pour terminer, nous informons les apiculteurs inscrits à l'Office de ne pas perdre patience, nous ferons tout notre possible pour écouler au plus vite ce qui reste de leur récolte en les priant de nous aviser des transactions qu'ils peuvent faire personnellement, pour nous éviter des correspondances inutiles.

* * *

Notre exposition au « Comptoir suisse »

Si la vente des miels n'a pas été très importante, notre participation à cette manifestation nous a fait de la réclame. Beaucoup de visiteurs se sont intéressés à notre organisation, des prospectus ont été distribués en grand nombre. Nous sommes persuadés que la vue de toute cette gamme appétissante de beaux miels de toutes les régions de notre Suisse romande restera un souvenir qui rafraîchira certainement la mémoire des acheteurs à un moment donné.

Nous reviendrons sur cette exposition dans un prochain article, mais nous ne voulons pas clore cette chronique sans adresser nos plus vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu grouper tous les produits dans chaque section, tout particulièrement M. Thiébaud de Neuchâtel qui a fait ce travail pour tout son canton. Notre reconnaissance s'adresse surtout à MM. Duboux, Duflon et Courvoisier, de la Section de Nyon, puis à M. Jaquier de Bussigny ; tous ces collègues n'ont pas ménagé leur temps et se sont montrés installateurs avisés autant que bons apiculteurs. Mais celui qui fut le plus précieux collaborateur, c'est notre brave ami Magnenat, qui fut emmiellé du haut

en bas de sa maison, c'est bien le cas de le dire, et qui sans se plaindre, toujours avec le même sourire sur les lèvres, a supporté bien des ennuis, bien des écritures, bien des fatigues, et n'a pas pu s'empêcher de venir encore nous aider au déballage et au réemballage de toutes ces caisses dont il se considérait responsable jusqu'à leur dernière expédition. A lui notre plus vive reconnaissance. *F. Jaques.*

CONCOURS D'EXTRACTEURS

organisé par le Comité de la Fédération vaudoise d'apiculture.

Rapport du jury.

Ce concours-exposition, qui a eu lieu à Lausanne pendant la durée du Comptoir, a entièrement réussi.

Celui-ci n'avait d'autre but que le perfectionnement de nos appareils actuels qui, quoique déjà bien améliorés depuis quelques années, paraissent toutefois ne pas résumer la perfection.

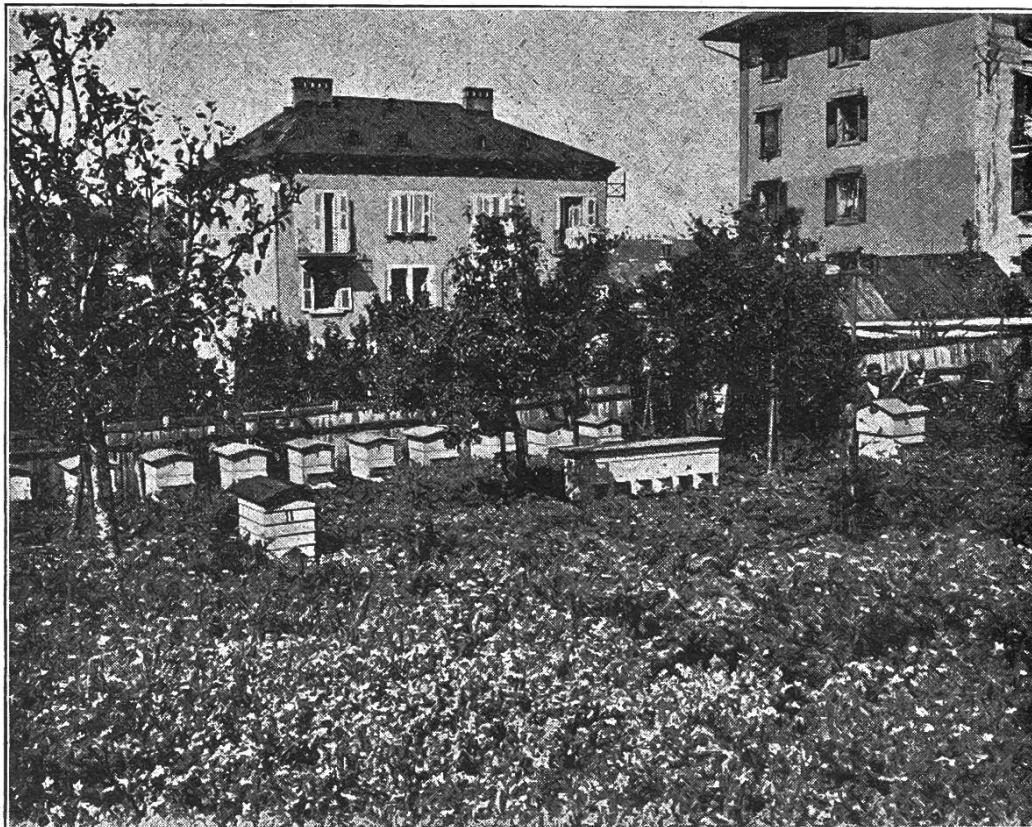
Il nous a été présenté neuf appareils provenant presque tous de fabricants suisses allemands. Ces machines ne diffèrent guère entre elles qu'au point de vue du système de traction ; les unes sont munies d'un engrenage hélicoïdal, les autres d'une courroie sur roulettes avec traction par le bas ; une seule à friction. Certains fabricants ont éliminé l'arbre de la cage et présentent la machine sans traverse ni engrenage à sa partie supérieure ; tout s'opère par dessous. On a ainsi plus d'aisance pour la manutention des cadres.

A part un ou deux des extracteurs présentés, tous sont d'une bien-façture sans reproche ; les cuves sont faites de bonne tôle étamée, fortes et bien cerclées. Les cages par contre, ne présentent pas toute la rigidité désirée ; elles vacillent trop facilement lorsque la charge n'est pas distribuée de façon bien égale. (Ceci spécialement pour les machines avec traction inférieure.) D'autre part, le treillage, quoique étant très bien tendu à l'état de neuf, s'allonge insensiblement avec l'usage et finit par perdre sa rigidité, occasionnant ainsi des dégâts aux rayons. Il serait, à notre avis, très aisément d'entourer la cage à l'extérieur de deux ou trois forts fils d'acier, distancés également et soudés à la cage. Ce petit agencement qui n'est ni lourd, ni onéreux, maintiendrait le treillis tendu pendant toute la durée de l'appareil, ce qui a une grosse importance.

Parlons de l'aspect général des extracteurs. Ils sont beaux, mais prétentieux sur leurs échasses ; pourquoi les percher là-haut ? Dans l'apiculture pratique, les jambes ne sont pas tolérables ; elles ne font que rendre l'appareil plus coûteux, plus lourd, moins stable et très ennuyeux pour le transport. En admettant que les amateurs en

général préfèrent les jambes, nos fabricants seraient bien inspirés en modérant la hauteur de celles-ci.

Quelques mots sur l'extracteur « Bilatéral multiple » qui nous a été envoyé par *M. Monod*, représentant de la maison Jaquet, en France.



Rucher de M. Froidevaux (fab. de meubles), La Chaux-de-Fonds,
dans un champ de fleurs mellifères, fin septembre 1921.

Cet extracteur, quoiqu'il n'ait pas plu à la majorité des membres du jury, a toutefois divers avantages incontestables : 1^o celui de pouvoir contenir un grand nombre de cadres ; 2^o d'extraire ceux-ci des deux côtés à la fois ; la traction est faible relativement à la quantité de cadres et la stabilité parfaite. A côté de ces avantages, voici les inconvénients que nous lui reprochons : Le matériel employé à sa construction ne nous a pas plu ; la cage en fer verni gagnerait avec un métal blanc étamé ; trop grand pour l'apiculture suisse. En outre, son défaut grave pour notre pays consiste en ce qu'il ne se construit que pour un seul système de cadre : le D.-B. Nous sommes toutefois persuadés que cet appareil se vulgarisera dans les pays de grande production, dans les grandes exploitations ; là, il est appelé à détrôner le réversible, tandis que chez nous, où nous avons tant de systèmes de cadres différents ; et avec nos petits ruchers, nous avons le regret de dire à *M. Monod* que ce n'est pas la machine qui convient.

(A suivre.)

LA VENTE DES MIELS

Le *Bulletin* de septembre contient un article de M. Jaques auquel je vous demande la permission de répondre.

A côté d'arguments très justes, l'auteur oublie le principal admis aujourd'hui par la grande majorité des apiculteurs, *c'est qu'on est parti avec une base trop élevée*. Je me hâterai d'ajouter pour la défense des auteurs de cette décision c'est que cette dernière a été prise au moment des premières extractions de miel, maigre fruit d'une récolte manquée dans les régions printanières. Dans la suite les nouvelles devenaient meilleures, et de trois à quatre kilos, au début, la moyenne montait à vingt et vingt-deux kilos dans le pied du Jura ? ? ?

Fidèles au mot d'ordre donné, nombre de vendeurs, et j'étais du nombre, ont offert leur miel à leurs acheteurs habituels au prix fixé de 6 fr. Hélas ! peu de marchés furent conclus et pour cause. La déception était générale et les gros producteurs détenant des centaines de kilos commençaient à prendre peur. Mon marchand m'offrit 5 fr. 90, j'ai refusé bêtement toujours à cause de la décision prise. Et les cas semblables sont nombreux. L'assemblée de Pailly vint ouvrir de nouveaux horizons, mais c'était déjà trop tard, la dégringolade continuait. Et maintenant l'un « des courtiers » de M. Jaques entre en cause. C'est moi. « Pendant juillet une avalanche de lettres me parviennent. » Et mon miel ! Pourquoi n'achetez-vous plus ? Nous comptons toujours sur vous. Patati, patata ! Un peu affolé je file à Genève visiter tous ces « grosses légumes » auxquels tant de bidons avaient été expédiés ces années dernières. Réception glaciale. Après c'est le tour de Lausanne. Sur une dizaine de maisons, une consent à prendre peut-être ma récolte à 5 fr. 20. Avant de traiter, je prends l'express pour Nyon, me renseigner auprès de l'Office du miel, qui demeure bien loin, trop loin de la gare. M. Jaques entrevoit un avenir rassurant, mais des réalités immédiates, aucune ! Que faire ? En désespoir de cause j'écris à mon ancien acheteur de la Suisse allemande qui me répond : « Vous autorise à acheter 1500 kilos de miel des deux récoltes à 5 fr. ; commission 10 et. pour vous. » Et voilà messieurs le récit des faits sans atténuation. Les 1500 kilos se sont trouvés facilement sans qu'il ait été besoin de courir les ruchers et de noircir la situation comme l'atteste M. Jaques. Oui, Messieurs ! j'ai été courtier en miel pendant dix ans, dans la majeure partie du temps à raison de cinq centimes de bonification par kilo, envoi de bidons au domicile du vendeur souvent à mes frais. Chaque année,

pendant mes vacances de juillet, deux à trois cents bidons encombraient la gare de Rolle avant d'être réexpédiés dans toutes les directions. Je me suis dépensé en lettres, circulaires, visites, pour faire vendre à mes amis leur seconde récolte surtout, à des prix rémunérateurs et s'il y a eu un seul mécontent, je prie M. Schumacher de lui ouvrir toutes grandes les colonnes du *Bulletin* pour entendre ses plaintes. Pour revenir à l'office de vente, je n'avais pas très grande confiance dans ce nouveau rouage, parce que plus que tout autre je connaissais les difficultés de placement des miels. M. Schumacher a, à ce sujet, dans ses cartons, un article que les événements ont pleinement justifié. Nous avons voulu aussi tenter pareil essai avec les vins et cela a fini en pointe. Et quelle difficulté de plus avec les miels où les prix sont influencés par des différences sensibles dans les récoltes et où l'importance de la seconde peut modifier tout l'échafaudage établi au début. Cette année, il fallait en outre tenir compte de la baisse des sucres et enfin de la gêne financière qui force tous les ménages à compter avec les dépenses. Espérons que la vente du Comptoir effacera toutes les déceptions et je serai le premier à m'en réjouir, mais quant à me laisser rouler une seconde fois par un prix officiel et des promesses aléatoires pour manquer une vente rémunératrice, même à 5 fr., jamais !

H. Berger.

TROP PARLER NUIT...

Pierre et Jean-Louis sont deux amis, deux collègues en apiculture qui, chaque fois qu'ils ont l'occasion de se voir, tout naturellement se mettent à parler abeilles, miel, piqûres, etc.

Un soir qu'ils discouraient chez Pierre, la femme de celui-ci, impatiente peut-être de les entendre parler toujours sur le même sujet leur dit : Messieurs, vous êtes de grands bavards, et non seulement vous mais tous vos collègues ; vous reprochez souvent aux femmes de trop parler, mais vous, apiculteurs, vous racontez à qui veut l'entendre tout ce que vous faites avec vos abeilles : j'ai eu tant d'essaims, j'ai fait tant de kilos de miel en première récolte, tant en deuxième, j'ai donné tant de kilos de sucre ce printemps, tant cet automne, etc. Comme cela chacun sait ce que vous avez gagné avec vos abeilles car le prix du miel est connu de tous.

Il est vrai que quand vous avez des déceptions, qu'il vous crève une ou deux ruches pendant l'hiver ou que la récolte est mauvaise, ou nulle, vous avez beaucoup moins de langue.

Que diriez-vous, Messieurs, si chaque jour je racontais à ma voisine : mon magasin m'a rapporté tant, aujourd'hui j'ai gagné tant, et voyez ce que je peux mettre de côté sur ce que mon mari me donne pour le ménage ?

Vous diriez sûrement que je suis une tête sans cervelle, que je dois m'occuper de mon ménage et ne pas crier sur les toits ce qui se passe ici, et vous auriez raison.

Mais vous, Messieurs, c'est exactement ce que vous faites avec vos ruchers, sous prétexte qu'il faut développer l'apiculture vous racontez tout ce que vous faites et tout ce que vous gagnez à qui veut l'entendre. Vous serez bien avancés quand chacun aura son rucher, quand vos abeilles ne trouveront plus rien parce qu'il y aura trop de ruches partout ; n'êtes-vous pas assez nombreux et ne disiez-vous pas vous-même, il n'y a qu'un instant, avoir remarqué que les grands ruchers rapportent bien moins en proportion que les petits ?

Alors, où voulez-vous en venir avec votre soi-disant développement de l'apiculture ? Grands nigauds que vous êtes, vous allez tout simplement tuer la poule aux œufs d'or !

Aie ! dit Pierre ployant l'échine, arrête, n'en jette plus !

— Parce que tu ne sais que répondre et que tu vois que j'ai raison, je lis ça sur ta figure.

— Il est vrai Madame, dit Jean-Louis, que vous n'avez pas tout à fait tort mais, bigre, vous n'y allez pas par quatre chemins.

— Enfin voyons, papa Jean-Louis, ai-je raison oui ou non, je vous le demande à vous car mon mari n'en voudra jamais convenir ?

Pierre : Dis donc, ma petite, pendant qu'on réfléchit, va nous chercher une bouteille d'hydromel, ça nous éclaircira les idées.

Madame : Voilà bien les hommes, ils ne savent rien faire sans trinquer, si je vous faisais du thé, j'ai de l'eau qui bout ?

Pierre fait la grimace, Jean-Louis qui approuve *in-petto* Madame quant à la loquacité des apiculteurs, trouve maintenant que l'hydromel vaut bien mieux que le thé, mais par politesse il dit : mais oui, j'aime bien le thé, mais il ne faut pas vous déranger, on n'a pas soif.

Pierre à sa femme : Tu sais bien que le thé m'empêche de dormir et puis c'est bon pour les Chinois ! va nous chercher cette bouteille, tu seras la plus gentille femme du canton !

Madame sourit et descend à la cave.

Jean-Louis : Dis donc, ta femme, elle nous a un peu ramassé hein ?

Pierre : Oui et proprement, il n'y a rien à repiper ; il m'est arrivé pas plus tard que hier qu'un collègue m'a questionné devant plusieurs personnes sur ce que j'avais fait comme récolte en plaine et en mon-

tagne, cela m'a mis mal à l'aise et j'ai répondu aussi vaguement que possible.

Jean-Louis : A moi aussi cela m'est arrivé et quand je suis en société je n'aime pas parler abeilles car, outre que c'est malhonnête de parler sur un sujet dont chacun ne peut discuter, il me semble que si nous faisons une bonne récolte de miel, il n'est pas nécessaire de le crier aux quatre vents des cieux car, immanquablement cela fait des jaloux.

Pierre : Et puis à quoi cela sert-il de savoir si Jacques a fait un kilo ou deux de plus que François, d'autant plus que si l'on veut de la précision il faudrait savoir aussi combien ils ont nourri l'un et l'autre, combien ils ont eu d'essaims, combien de cadres bâtis à neuf, etc.

— Jean-Louis : Pour mon compte je trouve qu'on devrait renseigner le *Bulletin*, car c'est intéressant de savoir ce qui se fait dans le pays, cela sert de base pour fixer les prix du miel et cela reste entre apiculteurs, mais vis-à-vis du public il faudrait garder le silence. Dorénavant je répondrai même à des collègues qui me questionnent : Si j'ai fait moins de dix kilos par ruche : mauvaise récolte ; de dix à vingt kilos : récolte moyenne ; plus de vingt kilos : bonne récolte. Pas plus de précisions que ça, n'es-tu pas d'accord ?

— Parfaitement, et moi aussi, et si l'on me questionne en public je répondrai carrément à l'indiscret :

Cela ne vous regarde pas.

Depuis un moment Madame est rentrée avec une bouteille poudreuse et des verres, elle écoute sans rien dire, la fine mouche, sachant par expérience qu'il vaut mieux ne pas abuser de la victoire.

Tout de même, dit Pierre avec une légère pointe d'orgueil :

Ça est malin les femmes !

St-Cergue, le 10 octobre 1921.

C. Auberson.

APPEL

Un instituteur, désireux de répandre dans sa contrée de bonnes et solides notions d'apiculture, recevrait avec reconnaissance les années antérieures (à 1921) du *Bulletin*, même les numéros dépareillés grâce auxquels il pourrait reconstituer d'autres collections qu'il relierait. Que tous ceux qui ont de ces collections ou numéros veuillent bien les envoyer au rédacteur qui les fera parvenir au destinataire.

A tous, nos remerciements anticipés.

Schumacher.

ECHO DU VILLAGE

Par un beau dimanche matin je me promenais, en compagnie de mon très fidèle ami Barbey, dans la jolie bourgade que nous appellerons Vaulbois, tout en calculant à combien nous revenait le nourrissement d'automne de nos ruches, vu l'absence totale de récolte 1921 dans notre village, lorsque nous fûmes interpellés de semblable façon par le syndic et son fils. Ils venaient à nous le bras tendu.

— Ah ! vous voilà les « abeilleurs » venez « voir » regarder les dégâts qu'elles font dans mes framboisiers, vos abeilles ; elles dévalisent tout ! mes framboises, mes raisins, mes poires, mes pommes. On ne peut plus sortir des maisons sans risquer qu'elles nous crèvent les yeux. Ce n'est plus une vie et il faut qu'elles disparaissent.

Au fur et à mesure de ces récriminations je voyais défiler devant mes yeux des abeilles transbahutant, l'une une framboise, une pomme, l'autre un raisin (même une grappe s. v. p.) ou une succulente poire et pensais que peut-être je pourrais récolter quelques beaux paniers de fruits rien qu'en ouvrant mes ruches ; mais voilà mes trous de vol sont si étroits en cette saison, qu'un poïs, même, passerait difficilement et voilà mes idées d'accapareur détruites séance tenante. Je voyais également toute une collection d'aveugles y compris notre syndic et son fils.

Devant un tel assaut nous ne songions qu'à opérer une retraite savante, car jamais il ne nous serait venu à l'idée que nos bestioles fussent capables de tels méfaits, de priver de la vue une créature du Bon Dieu !

— On vous les imposera de telle façon que vous ne puissiez plus en garder.

Tant bien que mal j'essayai de leur démontrer le rôle utile des abeilles, l'agrément de posséder ces gracieux, intelligents et diligents insectes qui donnent bien des exemples d'ordre et bonne administration aux hommes, etc., etc., de l'utilité du miel surtout lors de la grippe de 1918. Tout fut inutile, et ce fut même pire lorsqu'arriva encore le municipal Truellas nous jetant d'un ton rageur les gros bénéfices de 1918, le sucre dont nous avons été favorisé pendant l'époque de la grande guerre si dure à tant de ruchers, et d'autres propos très obligeants. N'étant pas à bout d'arguments, mais sachant par expérience que savonner... c'est perdre son savon, nous étions résolus à céder la place quand vint se joindre au groupe Zambelli, l'entrepreneur, qui lança : « Ces, nous, dans le Piémont, tout le monde a des abeilles, partout, même zousque sous les lits ».

Chacun de rire et nous nous en fûmes les oreilles tintant encore des : « on vous les imposera » ! Impôts, Impôts sur les abeilles, tel est le mot d'ordre à Vaulbois. Tout de même quel heureux pays que le Piémont !!!

Césorties Summermatter.

3^{me} RÉPONSE

à la question N° 13 de septembre.

Je suis grand amateur de miel complet, c'est-à-dire avec la cire. Or, comme nous n'arrivons plus à faire construire dans notre rayon ni sections, ni capotes, parce que toutes les plantes mellifères qui nous entouraient ont été remplacées par des bâtiments, pour obtenir quelque chose de complet je mélange à du miel coulé une partie d'opercules et tout est dit, les opercules sont épurés!...

Vous allez rigoler, chers collègues en aiguillons, eh bien, essayez toujours !

Polybe Robert, La Pive.

QUESTION N° 17

Quelle est la couverture la meilleure pour les ruches, la tôle galvanisée ou le zinc ?

NOUVELLES DES RUCHERS

Marc Gigon, Bure (Jura-bernois), le 10 septembre 1921. — Voilà de nouveau une année apicole de passée. Après un bon hivernage, très peu de mortalité, pas de ruches orphelines, mais où les provisions avaient subi un rude assaut par suite de l'hiver clément dont nous avions joui, le mois de mars est venu d'abord avec les noisetiers tout jaune de châtons, et ensuite les saules marsaults où nos avettes ont pu faire une bonne moisson de pollen et même de nectar.

Déjà fin mars, les arbres fruitiers commençaient à fleurir, donnant une belle vigueur aux ruches, mais hélas ! les 16-17 avril, la neige accompagnée d'une bise cinglante vient joindre sa blancheur immaculée à celle des cerisiers et poiriers, anéantissant en une seule nuit nos belles espérances du printemps, arrêtant la ponte de nos majestés.

Cette basse température s'est continuée jusqu'en mai, avec des alternatives de neige, de pluie, suivies d'éclaircies où les abeilles stimulées par le premier printemps, sortaient en masses, mais hélas, combien n'ont point revu leur domicile et sont tombées misérablement dans les champs. A certains jours, j'ai remarqué que la route était toute pointillée d'abeilles qui se mourraient, aussi il a fallu nourrir pour redonner un nouvel élan à la ponte.

Comme il ne faut jamais jeter le manche après la cognée, vers le 10 mai, la température s'est subitement élevée, avec des temps orageux, nos bestioles ont encore pu profiter quatre à cinq jours des dents-de-lion et des pommiers. Vers la fin mai, les esparcettes, encore bien cultivées dans la région, ont commencé à se parer et c'était un plaisir d'entendre le bourdonnement dans ces champs tout rose, on aurait presque dit un essaim, aussi les hausses se remplissaient rapidement et la récolte promettait quand vers le 10 juin, un vent froid s'est mis à souffler et a arrêté la sécrétation du nectar.

Il y a encore eu quelques miellées par-ci par-là en juillet.

Somme toute, on peut compter l'année comme bonne moyenne pour notre région. Pour mon compte j'ai prélevé vingt-cinq kilos en moyenne par ruche, ce qu'on peut appeler satisfaisant.

Pour le moment, on a plus qu'à préparer l'hivernage, les provisions du corps de ruche sont bonnes, mais j'ai néanmoins donné en août, à chaque ruche quatre à cinq bons kilos de sirop de sucre avec du miel, ce qui a provoqué un beau renouveau de ponte. Aussi c'est un plaisir, par ces belles journées des 6 au 9 septembre de voir ces soleils d'artifices, presque comme au printemps. Le 8 septembre, j'ai encore remar-

qué de belles plaques de couvain sur deux à trois cadres par ruche, ce qui est de bonne augure pour passer l'hiver et avoir de jeunes abeilles au printemps.

* * *

Maurice Gisiger, Berlincourt (Jura-bernois), le 30 septembre 1921. — Voici quelques mots sur la marche de mon rucher pendant la saison qui prend fin.

Tout d'abord un élevage trop précoce en février et mars, puis trop grand ralentissement en avril. Les fleurs des arbres fruitiers et des pissenlits se sont présentées par un temps beaucoup trop froid, si bien que tout avril s'est perdu en sorties infructueuses, la balance bouclant par 0 kg. 75 d'augmentation contre 2 kg. 500 de diminution.

Mai s'est aussi présenté bien variable et boucle par 8 kg. 750 d'augmentation et 1 kg. 950 de diminution.

Juin marque d'assez beaux résultats jusqu'au 9, puis tout se gâte et le mois donne comme augmentation 21 kg. 500 et comme diminution 7 kg. 500.

Puis juillet s'évertue à dessécher nos prairies et boucle par 2 kg. 200 contre 7 kg. 400 de diminution.

Le miel d'été est là, mais le sec persistant empêche nos butineuses d'en faire la cueillette, si bien que le mois d'août boucle encore par 2 kg. 200 contre 3 kg. 900 en diminution. Il n'est sorti qu'un essaim sur vingt-huit ruches et quelques ruches ont changé leur reine sans essaimage. J'ai peu profité des alvéoles qui cependant auraient bien réussi par ce beau temps.

La récolte a été de cinq kilos par ruche, et j'ai dû compléter les provisions par huit à dix kilos par ruche.

ERRATUM

Dans « Réveil tardif », ligne 16, n° 10 du *Bulletin*, lire fin *août*, commencement de septembre, au lieu de « fin avril ».

TARIF DES ANNONCES :

1 page : Fr. 50.—
1/2 page : » 25.—
1/4 page : » 12.50
1/8 page : » 7.50
1/16 page : » 4.—

Rabais pour insertions répétées :	
Ordres de Fr. 50 à 100.—	5 %
» " " 100 à 250.—	10 %
» " " 250 à 500.—	15 %
Fr. 500 et plus	20 %

Les annonces sont reçues au Bureau des
ANNONCES-SUISSES S. A., LAUSANNE

Rue Haldimand, 17. — Téléph. 29.21
Bâle, Berne, Bienne, Lucerne, Schaffhouse, St-Gall, Zurich.

Ch. JAQUIER, apiculteur-constructeur, BUSSIGNY

Apiculteurs ! confiez vos commandes aux constructeurs professionnels, méfiez-vous des offres de prix trop bas, qui ne peuvent être que les conséquences de gens exerçant une autre profession et utilisant des matériaux de qualité inférieure. Toutes commandes de ruches D.-T. ou D.-B. faites avant le 1^{er} février seront livrées à Fr. 48.— la pièce, complète, peinte selon désir, couverte tôle galvanisée, cadres, hausse, etc. Installation de ruchers de tous genres. Téléphone 35.